

de ces tractions, abandonnant le filet de la main droite, je saisis le poignard placé à droite de ma ceinture, d'un bond je fus sur lui et le frappai au corps exécutant un mouvement correspondant au « coup droit sur la retraite du bras » bien connu des escrimeurs.

Un filet, un panneau de bois servant de bouclier, un glaive et un poignard en bois, un masque d'escrime tenant lieu de casque ; enfin un simple bambou garni d'un tampon remplaçant le trident constituent le matériel avec lequel ces assauts peuvent s'exécuter. Le bon marché de ce matériel me fait espérer que beaucoup de sportsmen se livreront bientôt à cet exercice et je suis convaincu que certains d'entre eux par amour de l'archéologie et dilettantisme artistique feront reconstituer le costume de combat des tireurs antiques. »

UNE SOCIÉTÉ HIPPIQUE MODÈLE

A l'article 1^{er} des statuts de la société royale hippique de Belgique, fondée en 1883, il est dit que la société « a pour objet le développement et l'*enseignement* de l'art équestre » et qu'elle poursuit cet objet par tous les moyens possibles tels que l'élevage des chevaux, les expositions, concours, fêtes hippiques, l'acquisition, la vente et la *location* des immeubles, meubles et *chevaux* ». Voilà donc une société hippique qui se présente avec un caractère nettement pédagogique ; elle est à peu près seule de son espèce ; or elle a réussi. Le concours hippique de Bruxelles est l'un des plus brillants qui existent. On ne peut donc avancer que la mission éducatrice qu'elle remplit ait uni en quoi que ce soit à son rôle de société d'encouragement. Il est remarquable d'autre part que cette mission n'ait point chargé son budget de façon fâcheuse. Le capital social ne monte qu'à 30.000 fr. représenté par 250 actions de 120 fr. chacune sur lesquels il appert que 100 fr. seulement ont été versés. C'est cette modeste pierre angulaire qui soutient tout l'édifice. Là-dessus viennent se superposer les cotisations des membres de la société variant de 30 à 20 fr. et produisant un total d'environ 40.000 fr. Des subventions de l'Etat et de la ville de Bruxelles

permettent, bien entendu, de faire face aux dépenses qu'exige l'organisation du concours hippique. Mais ce qui nous intéresse ici c'est le fonctionnement quotidien de la société. Les avantages accordés à tous les membres de la société sont, d'après l'article 35 des règlements, les suivants :

- 1° Droit d'entrée gratuite aux fêtes et concours de la société ;
- 2° Priorité pour les places mises à la disposition du public à l'occasion des fêtes et représentations ;
- 3° Usage du manège, des box, des écuries et des dépendances et promenade de leurs chevaux au manège gratuitement : par les gentlemen sociétaires de six heures du matin à midi et demi ; par les hommes d'écurie de six à neuf heures du matin.
- 4° Pension pour les chevaux avec tous les soins désirables, tous frais compris (la ferrure exceptée) aux conditions suivantes :

Par mois et par cheval (en stalle)	90 »»
— — (en box)	100 »»
Par jour et par cheval (en stalle).	3 »»
— — (en box)	3 33
- 5° Location des chevaux de la société :

Au manège, par heure.	2 »
» pour une leçon d'une heure	4 »
Au dehors par heure	3 »
» pour la journée.	20 »
- 6° Carte d'abonnement de 20 cachets de sorties 50 »

Carte d'abonnement de 20 cachets de leçons d'équitation cours collectifs	40 »
Carte d'abonnement de 20 cachets de leçons d'équitation cours particuliers.	60 »
- 7° Leçon de dressage ou dressage-conseils, promenade
du cheval, par l'écuyer, à l'heure. 3 »

Les acquisitions de chevaux pour le compte de la société sont confiées à l'administrateur-président assisté de deux administrateurs désignés par le conseil. La direction du manège et des écuries est confiée à un écuyer nommé par le conseil et placé sous les ordres du secrétaire de la société. La cavalerie se compose de 30 à 35 chevaux ; la location des chevaux et les leçons rapportent 30.000 fr., contre 35.000 fr. de dépenses plus le loyer de l'établissement (8.200 fr.), soit un déficit de 12.000 fr. environ couvert par les bénéfices du concours hippique.

On ne peut donner en modèle la S. R. H. B. à la Société Hippique française par exemple, dont toutes les ressources sont dirigées vers les nombreux concours provinciaux qu'elle soutient, mais les municipalités gagneraient beaucoup à s'inspirer de ses errements. Voici notamment la ville de Berne qui a construit un fort bel établissement d'équitation contenant plusieurs manèges dont un de très grande dimensions et des écuries copieuses. Elle le fait exploiter par des entrepreneurs qui ne sauraient naturellement procurer aux Bernois ni les animaux de choix ni les prix de faveur dont jouissent les membres de la société belge. Il semble pourtant qu'en ajoutant à un traité conclu avec un groupement de gens compétents, d'amateurs désintéressés l'obligation d'organiser à certaines heures des cours scolaires pour les jeunes garçons des écoles et collèges de la ville, le principe démocratique se trouverait suffisamment et utilement sauvegardé. En tous les cas, la Société Royale Hippique de Belgique a prouvé par son ingénieux et prospère fonctionnement que l'enseignement équestre était organisable autrement que par entreprise intéressée et qu'il n'en coûtait pas si cher pour procurer aux adhérents d'un groupement libre de la bonne équitation à bon marché.

CHRONIQUE DU MOIS

La formation d'une fédération française d'escrime due à la récente initiative de M. Bruneau de Laborie, l'amateur bien connu de tous les exercices de défenses va mettre fin à la situation privilégiée de l'Union des sports athlétiques et attire l'attention sur la façon dont sont constituées et dont fonctionnent la plupart des grandes fédérations sportives du monde. En général elles ne régissent qu'un seul sport. En Suède et en France pourtant le contraire s'est vu. Les résultats n'en ont pas été plus mauvais ; loin de là. Le football évidemment aurait conquis moins rapidement le second de ces pays s'il n'y avait reçu l'appui précieux des sociétés de courses à pied et sur les rives de la Baltique, Les organisations nautiques se sont trouvées fort bien d'être épaulées par les grou-